



Projet d'établissement

Ecole communale de Saint-Léger

Implantations de Saint-Léger - Châtillon – Meix-le-Tige



« La seule chose qu'on est sûr de ne pas réussir est celle qu'on ne tente pas. »

(Paul-Emile Victor)

Ce projet a été élaboré par la direction et les enseignants de l'école communale de Saint-Léger, implantations de Saint-Léger, Châtillon et Meix-le-Tige.

Ce projet représente le contrat liant les familles à l'école. En inscrivant leur (s) enfant (s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Introduction et généralités

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction

- **Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental.**

Article 6 :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Lorsqu'il s'agit d'un établissement d'enseignement ordinaire, le projet d'établissement fixe les choix pédagogiques et les actions prioritaires mises en œuvre pour favoriser l'intégration des élèves à besoins spécifiques.

Dans l'enseignement fondamental, le projet d'établissement établit la manière selon laquelle est favorisée la communication entre l'élève, les personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur soumis à l'obligation scolaire et le personnel enseignant.

Article 12 :

L'enseignement maternel poursuit tous les objectifs généraux fixés à l'article 6 et vise particulièrement à

- 1° développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi;
- 2° développer la socialisation;
- 3° développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs;
- 4° déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

- **Décret « Ecole de la réussite » du 14/03/1995**
- **Le projet éducatif du C.E.C.P et le projet pédagogique du Pouvoir Organisateur.**

Carte d'identité de l'école

Direction :

Capon Jenny

063/ 600 968 ou 0470 / 80 22 65

ecsl@skynet.be

<https://www.facebook.com/Ecole-Communale-de-Saint-Léger-Châtillon-Meix-le-Tige>

L'école communale de Saint-Léger est constituée de trois implantations :

- L'implantation de Saint-Léger :

Rue de Conchibois,7

6747 Saint-Léger

063 / 600 970



- L'implantation de Châtillon :

Rue pougenette, 37

6747 Châtillon

063 / 22 50 86



- L'implantation de Meix-le-Tige

Rue d'Udange, 2

6747 Meix-le-Tige

063 / 22 51 41



Horaire école

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h30 – 12h10	8h30 – 12h10	8h30 – 12h10	8h30 – 12h10	8h30 – 12h10
13h30 – 15h30	13h30 – 15h30		13h30 – 15h30	13h30 – 15h30

Accueil extrascolaire

Prévu de 7h15 à 8h15 tous les matins et de 15h30 à 18h30 tous les soirs.

Le mercredi après-midi, un accueil extrascolaire est prévu sur l'implantation de Meix-le-Tige de 12h10 à 18h30. Un bus privé emmène les enfants des deux autres implantations à destination. Un adulte les accompagne.

Temps de midi

Des repas chauds préparés par un traiteur sont servis aux enfants les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Possibilité de réserver un potage et / ou de manger son repas froid sur place gratuitement.

La surveillance est assurée par du personnel spécifique.

Organisation des classes en cycles

Nos classes maternelles et primaires sont majoritairement organisées par cycles.

En respect du cadre légal, nous organisons une **année complémentaire au terme de chaque étape**¹ afin de permettre à l'élève présentant des difficultés particulières d'être accompagné dans la résolution de celles-ci en poursuivant dans l'année supérieure et en continuant ponctuellement à fréquenter les cours en lien avec ses propres lacunes dans l'année antérieure. Ceci se fait sur avis du Conseil de classe, lequel organise l'encadrement et l'accompagnement individualisé de l'élève.

Les démarches mises en œuvre pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

Obligation scolaire

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement. Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents. Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée dès le troisième jour d'un certificat médical.

Divers dispositifs sont mis en place afin de prévenir l'absentéisme et le décrochage dès le plus jeune âge.

- ☑ Le **suivi des absences individuelles** des élèves fait l'objet d'une attention particulière au quotidien.
- ☑ Dès l'inscription et à la rentrée, les **modalités administratives** en lien avec les absences sont communiquées aux parents afin de simplifier et clarifier la communication.
- ☑ La **collaboration** continue et permanente avec le **Centre PMS** attaché à notre établissement, offre une réponse appropriée et personnalisée à chaque situation rencontrée dans le respect de chacun.
- ☑ Les enseignants sont attentifs au quotidien au **développement des élèves** ainsi qu'à leur état personnel et affectif, ce qui permet d'agir rapidement lorsqu'un élève semble montrer le moindre signe de mal-être.

¹ Ref.: Décret du 24 juillet 1997 relatif aux missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, art. 15

L'ouverture aux langues

- ☑ Dès la 1^{ère}* année primaire les élèves suivent le cours d'anglais, notamment lors d'activités musicales et artistiques :
- 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} primaires : 1h/semaine
- 5^{ème} primaire : 2h/semaine
- 6^{ème} primaire : 3h/semaine dont 1 heure exclusivement réservée à l'oral.

Cours de natation

Le cours de natation est proposé à partir de la 3^{ème} année primaire. Les enfants se rendent au bassin de Virton.

Les initiatives en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, à la santé, à l'environnement.

Les actions sont diverses :

- ☑ Les professeurs de cours philosophiques sensibilisent les élèves sur le thème de l'**éducation au civisme et à la citoyenneté** afin de construire ensemble leur propre citoyenneté par des échanges sur la vie en communauté et le civisme.
- ☑ Tous les ans, les élèves préparent et participent aux **célébrations officielles des festivités liées à l'Armistice et à la fin de la Seconde Guerre Mondiale** en collaboration avec la commune de Saint-Léger. Tous les deux ans, les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années primaires se rendent sur un lieu de Mémoire.
- ☑ Les élèves participent chaque année à diverses actions de sensibilisation les amenant à être acteurs de leur propre citoyenneté.

A titre d'exemples :

- shoes in the box (Meix-le-Tige)
- vente de chocolats en faveur de la recherche sur la sclérose en plaques
- vente de bonbons en faveur du Télévie (Saint-Léger)
- participation aux petits déjeuners Viva for Life organisés par une maman d'élèves
- jeux distribués à diverses associations
- récolte de sardines pour les « Sans toits »
- distribution de créations dans les homes
- action pour les enfants malades « Tous en pyjama »
- ...

- ☑ Un **projet « Collation saine, équilibrée et zéro déchet »** en collaboration avec la **Ferme de Marée de Saint-Léger** est mis en œuvre afin de conscientiser les élèves à l'importance d'une alimentation saine pour leur santé et leur vie quotidienne au sein des implantations de Saint-Léger et de Meix-le-Tige. Sensibilisation à l'alimentation saine et équilibrée pour l'implantation de Châtillon.
- ☑ Dans les trois implantations, des projets de création de potagers sont en cours afin de permettre à chacun de profiter **de légumes frais**. Ils découvriront et bénéficieront ainsi d'un apport non-négligeable en énergie et en vitamines dans le respect d'une consommation éco- responsable.
- ☑ Un **projet « Fruits & légumes »** est mis en place en collaboration avec la Région Wallonne afin que chaque enfant bénéficie d'un fruit, d'un légume ou d'un jus gratuitement. Les bons réflexes s'apprennent en effet dès le plus jeune âge.
- ☑ Dès le fondamental, le **tri sélectif** est prévu dans les cours, les couloirs et les classes avec un objectif de conscientisation accompagné de **séances d'informations** réalisées par les enseignants.
- ☑ Deux implantations ont participé au projet « Zéro Watt » dont le but est de **sensibiliser les élèves à la consommation énergétique**. La troisième implantation se lancera en septembre 2019.

Animation culturelle, scientifique et éveil à la créativité

- ☑ Des animations en collaboration avec les jeunes musicales permettent de travailler l'éveil musical en classe (Châtillon) pour faire découvrir à nos élèves du premier degré styles et contes musicaux variés et internationaux, s'ouvrant ainsi aux cultures et sonorités du monde.
- ☑ Tous les élèves de maternelle et de l'enseignement primaire bénéficient d'une **animation pédagogique scientifique et/ou musicale interactive** grâce à notre collaboration avec « Planète Mômes »
- ☑ Nous participons, en collaboration avec la Haute Ecole Robert Schuman au projet « **Des histoires et des langues** » qui vise à faciliter l'adaptation des enfants qui parlent une langue étrangère mais aussi à les sensibiliser à la différence. (Saint-Léger)
- ☑ Dès le maternel, les élèves assistent à des activités culturelles.
- ☑ Chaque année, les élèves des classes maternelles et tous les deux ans les élèves des classes primaires partent en excursion pédagogique à la découverte du patrimoine, de l'Histoire, ...
- ☑ Tous les deux ans en primaire, certaines classes partent en **classes de dépaysement** (de forêt, de mer, de ville,...) alliant activités pédagogiques, culturelles et sportives en stage résidentiel.
- ☑ Les élèves de 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} année primaire participent à des ateliers scientifiques en collaboration avec l'ULB.
- ☑ Les élèves de P5-P6 participent tous les deux ans à la formation « Benjamin secouriste » en collaboration avec la Croix-Rouge de Belgique.
- ☑ Présence d'une boîte à livres sur l'implantation de Saint-Léger.

- ☑ Visite mensuelle à la bibliothèque communale + participation au Prix Versele.
- ☑ Bibliothèque centrale à l'école + bibliothèque dans chaque classe.
- ☑ Tous les ans, les élèves, sous le bienveillant accompagnement d'une équipe d'instituteurs(trices) enthousiastes, préparent le **spectacle de l'école**.

Choix pédagogiques et actions prioritaires mis en œuvre pour favoriser l'accueil d'élèves à besoins spécifiques

- ☑ Nous réalisons, dans l'intérêt des enfants, différentes **intégrations d'élèves** à besoins spécifiques sous les diverses formes cadrées par la législation en la matière, en ce compris pour les troubles instrumentaux, mieux diagnostiqués depuis quelques années.
- ☑ Nous organisons des interactions avec des **logopèdes intra- et extramuros** en collaboration avec le Centre PMS attaché à l'établissement.

La relation parents-école

- ☑ En début d'année, une **réunion d'information aux parents** est tenue afin de les informer de l'organisation générale de la future année scolaire.
- ☑ Les **réunions de parents** ont lieu en cours d'année, avant ou après chaque bulletin, pour assurer une saine communication entre tous les acteurs de cette relation, faire le point par rapport à la situation de l'enfant et envisager ensemble les moyens à mettre en œuvre.
- ☑ Les **contacts entre les parents et l'école** sont naturels et fréquents selon les besoins, sur rendez-vous par téléphone/mail ou via le cahier de communication/journal de classe.

Démarches favorisant le soutien et la réussite des élèves en difficultés d'apprentissage

Nous développons la pratique de la pédagogie différenciée afin de proposer à chaque élève d'évoluer à son propre rythme et de bénéficier d'une approche personnalisée dans ses difficultés individuelles.

- ☑ Dès le maternel, les classes sont organisées en **ateliers**. Les classes sont divisées géographiquement en **zones d'activité distinctes** (coin bibliothèque, coin théâtre, coin *douillet*, coin construction,...) ce qui favorise dès le plus jeune âge l'acquisition de l'autonomie et l'apprentissage de la vie sociale au sein du groupe-classe.
- ☑ Les élèves fréquentant une **année complémentaire** au fondamental font également l'objet d'un **dossier individuel** visant à organiser et encadrer l'accompagnement des élèves.
- ☑ Des **ateliers communs 5 à 8 ans** sont organisés pour des échanges transversaux et une émulation naturelle. Ceci facilite également la différenciation, la remédiation et le dépassement.

Les valeurs prônées par l'école

Respect

- De l'environnement :

- ☑ Nous trions les déchets grâce aux différentes poubelles de tri mises à disposition dans l'école.
- ☑ Des collations saines et zéro déchet sont offertes chaque mercredi à tous les élèves.
- ☑ Utilisation d'un compost/lombricomposteur
- ☑ Utilisation de jardins dans chaque implantations et plantation d'arbres fruitiers (circuit court)
- ☑ Participation au projet « Zéro Watt » qui vise à diminuer la consommation d'électricité au sein de chaque implantation.
- ☑ Utilisation du journal de classe « Le Ptit Gaumais » proposé par le Parc Naturel de Gaume. Ces journaux de classe proposent des conseils et articles en rapport avec la protection de l'environnement.
- ☑ Récolte de piles et cartouches usagées en collaboration avec la firme « BEBAT ».
- ☑ Tous nos locaux sont nettoyés avec des produits écologiques pour la santé des enfants, des adultes mais aussi de l'environnement.
- ☑ Collaboration au Contrat Rivières Propres et participation à certaines animations et ateliers.

- De soi et des autres – bienveillance :

- ☑ Des leçons d'éveil sur l'hygiène sont prévues en classe.
- ☑ Acceptation des forces et faiblesses de chacun
- ☑ Acceptation de l'erreur et prise en compte de celle-ci pour progresser.
- ☑ Ouverture aux différentes nationalités et cultures des enfants.
- ☑ Gestion des conflits : écoute et recherche de solutions → enfants médiateurs.
- ☑ Code de respect rédigé chaque début d'année avec les enfants incluant les conséquences, sanctions et réparations des actes.

Entraide

- ☑ Parrainage entre enfants : social, comportemental, langagier, organisationnel.
- ☑ Travail en groupes au sein des classes.
- ☑ Mise en place d'un planning pour préparer les collations saines, aider les petits à se préparer pour la sieste.

- Partage de matériels, de jeux, d'outils.
- Proposition de services pour le bien des autres et de la classe.
- Organisation d'opérations de soutien de l'école aux personnes en difficultés.

Projet d'établissement rédigé par la direction et les enseignants.

